

Le Vendredi 04/07/2014

« Bienfaits du jeûne et ses règles »

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Seigneur de l'Univers et que Ses grâces et Sa paix soient accordées à Son Messager.

O musulmans, craignez Allah et remerciez le de vous avoir fait atteindre ce mois béni, et vous avoir donné la force du jeûne et du « Quiam » (prières nocturnes). Car, le jeûne du mois du ramadan est l'un des actes d'adoration quia le plus de bienfaits et qui a le plus d'effets dans la purification des l'âme .L'un des plus grands mérites du jeûne est la piété. Allah Azawajal dit dans sourate « Al Baqara » 184 : « mais il est mieux pour vous de jeûner; si vous saviez! ».

Quand le jeûneur sent son estomac se tordre de faim, il vit l'expérience des pauvres. C'est alors qu'il éprouve de la compassion à leur égard et leur donne quelque pour leur apaiser un tant soi peu leur faim.

Jeûner entraîne notre volonté et capacité à éviter les désirs et nous éloigne du pêché. Cette activité permet à l'homme de dépasser sa nature humaine et se détacher de ses habitudes. Jeûner est également une bonne démonstration de l'unité des musulmans dans la mesure où l'Oumma [la communauté musulmane] jeûne et rompt son jeûne en même temps.

Jeûner est enfin une opportunité pour l'évocation d'Allah(SWS). Le jeûne facilite et motive à pratiquer les actes d'adoration.

Serviteur d'Allah, sachez aussi que le jeûne a ses règles suivant la sounna du prophète (SWS) :

Premièrement, Il faut s'éloigner des pêchés, celui ou celle qui jeûne ne doit pas s'engager à des actes illicites comme la médiosance, les obscénités et les mensonges. Sinon il ou elle perdra toute sorte de récompense.

Deuxièmement, Il faut éviter les excès de nourriture, tout le monde a dû expérimenter le fait que plus on mange et plus on devient paresseux et enclin à dormir, perdant ainsi tout le bénéfice de ce mois spécial et béni de Ramadan. L'extravagance dans la consommation rend également le cœur insouciant. Il ne faut pas retarder le moment de l'iftare.

Troisièmement, ne pas retarder le moment de l'iftare et s'empresse de rompre le jeûne au coucher du soleil comme le soutient la Sounna du prophète(SWS).

Quatrièmement, nous devons bien nous tenir à manger et à boire quelque chose lors du souhour et à le faire tarder jusqu'au moment qui précède l'adhan du Fajr.Allah Azawajal dit dans sourate Albaqara 187 : « mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. ». Certains ne respectent pas cette règle, en effet ils veulent une bonne partie de la nuit. Ensuite, ils mangent une heure ou plus avant « Alfajre ». Ceux-là on commit plusieurs erreurs : d'une ils ont commencé le jeûne avant l'heure, ensuite ils ont manqué la prière de « Alfajre » et ne pourront la faire qu'après le lever du soleil et se retrouveront dans le cas cité le coran. Allah azawajal dit dans sourate « Almaun » 4 et 5 : « Malheur donc, à ceux qui prient tout en négligeant (et retardant) leur Salât », Allah dit dans Sourate Maria 59 :« Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition ». Wasalamoualaykoum warahmatou allah.